



Compte rendu du conseil de l'ED MIIS du 4 octobre 2021

Ouverture de la réunion. Le 4 octobre 2021 à 9 h 15, en visioconférence depuis trois sites (Caen, Rouen, Le Havre).

Présents. Njaka ANDRIAMANDRATOMANANA, Alexandre BERRED, Coleen BOUST, Pierre CALKA, Benjamin D'AMBROSIO (représentant Arnaud DUCROT), Brigitte DIARRA, Gaël DIAS, Nicolas FORCADEL, Tanguy GERNOT, Nicolas LANGLOIS, Christine LE BODO, Bernard LECLERC, Marie LEGAY-MELEUX, Gilbert LEVITT, Olivier LEY, Irmand MIKIELA, Ayoub OTMANI, Mathieu POULIQUEN, Éric RICARD, Christophe ROSENBERGER, Éric SANLAVILLE, Timothée SCHMODERER, Cyril TAIN, Yiyi XU, Cecilia ZANNI-MERK, Bruno ZANUTTINI, Flore ZULMEA.

Points à l'ordre du jour

- Arrivée de Flore Zulmea
- Représentants des doctorants
- Approbation du compte rendu du conseil du 1er juillet 2021
- Information sur les contrats doctoraux
- Inscriptions dérogatoires en 4^e année et plus
- Discussion (représentation de l'électronique, avenir du LAC, SyGAL, sélection des doctorants)
- Informations diverses et questions

Arrivée de Flore Zulmea

Pour commencer, le bureau souhaite la bienvenue à Flore ZULMEA, nouvelle gestionnaire depuis fin août sur le site du Madrillet. Flore ZULMEA est à mi-temps pour à la fois la gestion de MIIS, plus spécifiquement les dossiers de l'INSAR, et la gestion (principale) de PSIME. Elle est présente les lundis, mardis matin, et jeudis, et travaille en tandem avec Coleen Boust (présente sur le site du Madrillet les mardis et mercredis).



Représentants des doctorants

Yiyi Xu et Timothée Schmoderer étant en fin de mandat, un appel à candidatures à été effectué pour deux nouveaux représentants des doctorants. Cyril TAIN (LMI/LMRS, mathématiques, Rouen) et Njaka ANDRIAMANDRATOMANANA (LMNO, mathématiques, Caen) se sont présentés.

Le conseil remercie vivement Yiyi et Timothée pour le travail accompli, et Cyril et Njaka pour leur investissement.

Restent élus pour encore un an, Tanguy GERNOT (GREYC, informatique, Caen) et Irmand MIKIELA (LMAH, mathématiques appliquées, Le Havre).

Approbation du compte rendu du conseil du 1er juillet 2021

Le compte rendu est approuvé.

Information sur les contrats doctoraux

Le bureau fait un point sur les contrats doctoraux obtenus sur des sources de financement non ciblées avant l'été.

À ce jour, sont inscrits ou en passe de s'inscrire (doctorant, directeur, unité de recherche, établissement d'inscription, pôle le cas échéant) :

- sur les allocations établissements : Correa (Dolabdjian, GREYC, UCN), Déhais (Bonnet, GREYC, UCN), Hardy (Tschumperlé, GREYC, UCN), Iudica (Nicole, GREYC, UCN), Durand (Caron, LITIS, URN), Bouley (Landim, LMRS, URN), Alencar (Soualmia + Zanni-Merk, LITIS, URN), Argui (Ainouz, LITIS, INSAR), Lu (Portier, LMI, INSAR), Heleine (Olivier, LITIS, ULHN) ;
- sur les allocations RIN 100 % : Majbour (Le Bars, GREYC, UCN, SN), Feingesicht (Godelle, LMNO, UCN, SN), Menad (Soualmia, LITIS, URN, SN), Tréton (Alfaro, LMRS, URN, SN), Leclerc (Gout, LMI, INSAR, SN), Vaikkathe (Boukachour, LMAH, ULHN, CTM), Vu (Niamien, IRSEEM, URN, EP2M), Roy (El Abdalaoui, LMRS, URN, SN) ;
- sur les allocations RIN 50 % : Penz (Sanlaville, LITIS, ULHN, CTM), El Houda Fodil (Olivier, LITIS, ULHN, CTM), Galli (Hoblos, IRSEEM, URN, SN), Hugo (Ahmed Ali, IRSEEM, URN, SN), Sghaier (Flament, GREYC, UCN, SN), Alsabbagh (Khoukhi, GREYC, UCN, SN) ;
- sur les allocations HAISCoDe : Constum (Paquet, LITIS, URN), Assaker (Heutte, LITIS, URN), Mortelier (Rioult, GREYC, UCN), Séraphim (Brun + Étard, GREYC + COMETE, UCN), Abdel Ghani (Ahmed-Ali, IRSEEM, URN) ;
- sur les allocations MinMacs : Dargent (Petitjean, LITIS, URN), Zantout (Forcadel, LMI, INSAR).



En particulier, suite à plusieurs désistements, une allocation établissement et une allocation RIN 50 % n'ont pas été pourvues. L'allocation établissement a pu bénéficier à l'école doctorale NBise (inscription à l'UCN).

Le bureau rappelle qu'il y a eu en 2021 un nombre de financements de ce type plus important qu'à l'accoutumée (grâce au projet HAISCoDe et à la *Graduate School* MinMacs). Ceci étant amené à être le cas également en 2022 (pas d'allocation MinMacs, mais à nouveau 5 allocations HAISCoDe), les collègues HDR et les laboratoires sont invités à chercher de très bons candidats tôt dans l'année.

Inscriptions dérogatoires en 4^e année et plus

Le bureau présente les demandes d'inscriptions dérogatoires. Sauf mention contraire, toutes ont reçu un avis favorable du comité de suivi. Les demandes (doctorant, établissement d'inscription, unité de recherche) sont présentées en 4 catégories :

- inscriptions en 2019 mais au titre de l'année 2018–2019 ; il s'agit donc formellement de demandes d'inscription en 4^e année, mais après moins de 36 mois de thèse : Oualla (UCN, LAC), Berrahal (UCN, LAC), Pham (UCN, LMNO), Anwer (INSAR, LITIS), Chaverot (INSAR, LITIS), Saadi (INSAR, LITIS), Compaore (URN, IRSEEM), Nehme (URN, IRSEEM), Delétoille (URN, LITIS), Soloh (ULHN, LMAH) ;
- doctorants ayant obtenu une prolongation suite à la pandémie, et soit avec une soutenance prévue au début de 2021, soit avec un complément de financement pour l'après-prolongation : Hien (UCN, GREYC), Lechat (UCN, GREYC), Aniszewska (INSAR, LITIS), Kechaou (INSAR, LITIS), Dallel (LINEACT, URN) ;
- doctorants ayant un financement dédié à la thèse pour 2021–2022 (ATER ou fin d'allocation du CSC--financements de 42 mois) : Gamblin (UCN, GREYC), Condat (INSAR, LITIS), Zhang (INSAR, LITIS), Zhou (INSAR, LITIS), Schmoderer (INSAR, LMI) ;
- autres situations (4^e année avec financement seulement sur une partie de l'année, 5^e année) : Azad (UCN, GREYC), sous réserve de l'accord du comité de suivi (non tenu à la date du conseil) ; Haas (UCN, GREYC) ; Benballa (INSAR, LITIS) ; Egorov (URN, LMRS) ; Sekkat (URN, LITIS) ; Rivière (URN, LITIS), pour une 5^e année ; Said (URN, LMRS), pour une 5^e année.

Toutes ces demandes sont justifiées. À l'unanimité, toutes ces dérogations sont accordées (sous réserve de l'accord du CSI pour Azad).

Le bureau constate qu'il y a un nombre très raisonnable de demandes, et seulement 2 pour une 5^e année. Il faut féliciter les doctorants et directeurs pour cette maîtrise de la durée des thèses.



Discussion

Le bureau souhaite une discussion sur plusieurs points.

Représentation de l'électronique. Pour commencer, la question de la représentation du secteur disciplinaire de l'électronique dans le conseil est toujours ouverte. Comme convenu au conseil précédent, le GREYC a commencé à réfléchir à un membre de son équipe électronique, qui pourrait remplacer Gaël Dias (informatique) au conseil. Il faudrait que cette réflexion aboutisse avant la fin de l'année civile, pour que le conseil puisse retrouver une composition conforme à son règlement intérieur dès la session de début d'année 2022.

Avenir du LAC. La question de l'avenir des membres du LAC se pose également. L'une des deux équipes a constitué une nouvelle unité de recherche, dont la création a été validée par l'ENSICAEN ; la même demande passera très prochainement au conseil d'administration de l'Unicaen. Il est convenu que, dès que la création sera définitivement actée, le bureau prendra contact avec les tutelles pour étudier la question de l'accueil de doctorants au sein de cette unité, comme cela a été fait pour le GR2IF à l'URN en 2019.

Si les avis sont favorables, le rattachement de la nouvelle unité à l'ED MIIS, et sa représentation dans le conseil, sera discutée au conseil de début d'année 2022 (en l'absence de membres de cette unité). La question ne pourra pas être décorrélée de l'avenir de l'autre équipe du LAC, avenir inconnu de tous pour l'instant.

Éric Sanlaville fait remarquer qu'à l'ULHN, les automaticiens du laboratoire GREAH font partir de l'ED PSIME, et non de l'ED MIIS. Mathieu Pouliquen explique que la question s'est posée également lors de la création du LAC, mais que ses membres se sentaient thématiquement plus proches de l'ED MIIS. Bruno Zanuttini ajoute qu'il y a certainement également un héritage historique, de l'appartenance passée des membres du LAC au GREYC.

SyGAL. Le bureau demande également à avoir des retours des doctorants et des laboratoires sur l'application SyGAL, qui permet désormais de déposer les rapports annuels et les rapports de comités de suivi, et de gérer de façon dématérialisée la procédure de soutenance, depuis la proposition de jury par le doctorant et le directeur.

Les doctorants n'ont pas de remarque particulière sur le dépôt des rapports, sinon un démarrage un peu tardif en juin 2022. Pour le module de soutenance, celui-ci n'est toujours pas en place à l'INSAR, ce qui s'explique en particulier par des raisons techniques (système différent de gestion de la scolarité). On continue donc à l'INSAR avec des formulaires spécifiques, en espérant que cela évolue rapidement.

Enfin, les laboratoires font remonter la difficulté qu'ils ont à suivre les soutenances en cours de préparation, depuis que les dossiers ne passent que par des notifications et des signatures électroniques. Il est convenu de remonter au collège doctoral la demande de pouvoir associer aux laboratoires les adresses



de gestionnaires, qui seraient notifiées lors de la demande de validation du jury par la direction du laboratoire et lors de l'autorisation de soutenance par l'établissement.

Sélection des doctorants. Le bureau constate un nombre d'abandons important (par exemple, déjà 5 actés en 2021, sur une cinquantaine d'inscriptions par an). Il est également souvent confronté à des demandes de validation de candidats à la « dernière minute », par exemple quelques semaines avant la date limite d'inscription imposée par le financement ; ceci ne lui laisse pas le temps d'étudier les dossiers assez sérieusement. Plus généralement, il souhaiterait préciser les modalités de sélection des candidats à une thèse, afin de guider ses décisions (validation ou non de chaque candidat).

Les propositions du bureau sont les suivantes :

- pour tout candidat non auditionné par ailleurs (allocations établissement, RIN, HAISCoDe...), un entretien du candidat avec un directeur de l'ED, de l'ordre de 15 minutes en présentiel, en visioconférence ou par téléphone, afin notamment de discuter de sa motivation pour commencer une thèse, et d'éclaircir certains points du dossier, si nécessaire ;
- fixer des critères définissant des candidats pour lesquels le dossier ne soulève pas de question : être dans les premiers de son master 2 (à moduler selon les masters, selon la disponibilité ou non d'un classement) ; avoir effectué un stage orienté recherche et fournir une lettre de recommandation du directeur de ce stage ;
- pour les dossiers ne remplissant pas ces critères, demander une étude par une commission (pérenne) interne à l'ED MIIS, constituée par exemple de deux enseignants-chercheurs en informatique, deux en mathématiques, un en électronique et un en automatique ;
- pour les diplômes obtenus hors UE, demander (sous la responsabilité du bureau) à un responsable de master 2, typiquement de Normandie Université, d'en attester l'équivalence avec un M2 français ;
- pour tous les étudiants, demander obligatoirement que le cursus contienne un stage recherche.

La discussion s'engage sur ces points. On convient tout d'abord que quelles que soient les mesures envisagées, cela ne permettra certainement pas de diminuer le nombre d'abandons, tant les situations sont diverses, et non nécessairement liées au niveau du doctorant. Il s'agit en tout cas d'assurer une certaine égalité de traitement entre les différentes candidatures ; cela a d'ailleurs été fortement suggéré par le rapport du HCÉRES (tout comme la création d'une commission). Nicolas Langlois fait par ailleurs remarquer que la facilité à trouver un emploi dans le privé, pour un titulaire d'un master dans la plupart des disciplines de l'ED, a tendance à précipiter certains abandons.

Christophe Rosenberger s'inquiète de l'obligation d'un stage de recherche, car les élèves ingénieurs ne peuvent pas effectuer leur stage dans un laboratoire de recherche en dernière année. Il indique l'arrêté du 25 mai 2016, dont l'article 11 précise : « le candidat doit être titulaire d'un diplôme national de master ou



d'un autre diplôme conférant le grade de master, à l'issue d'un parcours de formation ou d'une expérience professionnelle établissant son aptitude à la recherche ».

Le bureau précise que par « stage de recherche », il entend tout stage permettant une initiation à la recherche ou recherche et développement, stage qui peut très bien avoir lieu en entreprise. Un travail d'étude et de recherche effectué pendant toute une année universitaire et donnant lieu à un mémoire et une soutenance peut tout à fait être considéré comme une telle expérience, ainsi qu'une expérience professionnelle de recherche et développement. En tout état de cause, on convient qu'un candidat doit montrer qu'il a une expérience de recherche, et que le bureau se chargera de proposer au conseil une formulation précise et consensuelle.

Pierre Calka s'interroge sur la possibilité de trouver des collègues disponibles pour faire partie de la commission de lecture des dossiers ne remplissant pas *a priori* les critères. Une idée consiste à solliciter le comité scientifique du pôle SN, complété par des collègues d'autres pôles concernés par l'ED MIIS (CTM et, dans une moindre mesure, EP2M).

Éric Ricard demande comment procèdent les laboratoires habituellement, avant de donner un avis favorable à une candidature. Il précise qu'au LMNO, tous les dossiers des candidats à une thèse sont examinés en conseil de laboratoire. Les autres laboratoires de l'ED n'appliquent pas une telle procédure.

Ayoub Otmani s'interroge sur la marge de manœuvre du bureau, pour refuser une candidature, s'il estime qu'elle n'est pas valide contre l'avis du directeur de thèse. Il est convenu que dans un tel cas, après évidemment discussion du bureau avec le directeur en question, le dossier serait examiné par le conseil de l'ED, pour prendre la décision finale. Ceci devant pouvoir être fait au fil de l'eau, un fonctionnement souple (par courrier électronique) sera adopté.

Le bureau se chargera de proposer un petit texte, destiné à être diffusé dans les laboratoires, pour préciser cette procédure de sélection aux collègues, ainsi que les délais nécessairement induits (première étude par le bureau, étude éventuelle par la commission, étude éventuelle par le conseil de l'ED). Ce texte sera soumis à approbation du conseil de l'ED avant diffusion.

Informations diverses et questions

Le bureau fait part au conseil des informations suivantes :

- les écoles doctorales rencontrent des difficultés diverses pour la gestion de leur budget : budget non versé, ou seulement partiellement, par une partie des établissements ; dépenses refusées par l'agent comptable de Normandie Université, parmi lesquelles (1) le remboursement des frais d'inscription aux 4 doctorants ayant dû décaler leur soutenance de thèse au premier trimestre 2021 ;



ce remboursement, pourtant décidé en conseil, n'a donc pas pu être effectué (les établissements n'ont pas non plus soutenu l'ED dans cette démarche) ; le bureau en a informé les doctorants, en présentant ses excuses ; (2) le paiement des vacances aux collègues extérieurs à Normandie Université ayant effectué des relectures des dossiers déposés à l'appel HAISCoDe (au motif que ce n'était pas du ressort de l'ED ; la dépense a finalement été prise sur un autre budget de Normandie Université) ;

- des doctorants, principalement de l'ED PSIME, organisent la journée des ED PSIME et MIIS le 29 octobre au Havre ; les doctorants des deux ED ont déjà été informés, et ils sont invités à se rapprocher des gestionnaires pour l'organisation de transports groupés (covoiturages, minibus depuis Caen ; train depuis Rouen) ; les frais correspondants seront pris en charge (au pire, remboursés) par l'ED ; Cyril Tain demande si la participation à cette journée sera comptabilisée au titre de la formation des doctorants, ce à quoi le bureau répond par l'affirmative (pour 7 ou 8 h, à confirmer selon le programme définitif de la journée) ; les doctorants sont évidemment fortement encouragés à participer à cette journée ;
- la réunion de rentrée de l'ED MIIS, à destination des nouveaux doctorants avant tout, mais également des autres doctorants (certaines procédures ayant évolué significativement depuis 2 ans, en particulier sur des aspects pratiques), aura lieu le lundi 8 novembre matin, en simultané sur les trois sites (Caen, Rouen, Le Havre) ;
- les doctorants ont été encouragés cette année à suivre des cours de M2 : les gestionnaires ont préparé une liste des modules dispensés, et l'ont envoyée aux doctorants avant l'été, pour qu'ils se positionnent ; sur la base de leurs retours, les collègues enseignants concernés ont été contactés pour accord et pour les informations pratiques ; la procédure peut bien entendu encore s'améliorer (liste plus précise des unités, mention du lieu et du semestre par exemple) ; les doctorants ne formulent aucune remarque particulière sur ce point ; Nicolas Langlois précise par ailleurs que l'ESIGELEC fera une proposition précise de cours de 5^e année que pourront suivre les doctorants à l'école pour l'année 2022–2023 ;
- concernant l'appel HAISCoDe, il y aura cette année à nouveau 5 allocations ; l'appel sera synchronisé avec celui des RIN doctorants 100 % : si un sujet concerne le pôle SN pour les RIN doctorants et l'appel HAISCoDe à la fois, il suffira de le soumettre une fois, en cochant une case indiquant la volonté de soumettre aux deux appels ; le dossier ne sera expertisé qu'une fois ; pour les autres pôles, les dossiers seront expertisés par le pôle en question pour l'appel RIN 100 %, mais devront être soumis indépendamment à l'appel HAISCoDe, pour expertise par son comité scientifique ; Pierre Calka attire l'attention de Bruno Zanuttini (porteur du projet HAISCoDe) sur la possibilité que des porteurs souhaitent soumettre seulement à HAISCoDe, ou encore à une autre école doctorale,



et en parallèle à l'ED MIIS (cas peu probable, et ne pouvant concerner que des projets de codirection).

Fin de la réunion. 10 h 45.

Fait à Caen le 6 octobre 2021.

